

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à dix-neuf heures vingt minutes,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 juin 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et M. ODUNCU ; M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUÉRITTE, M. MILLOT, M. HEWAK, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS et M AGRAPART.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Envoi d'un courrier à Mme la première Ministre, M. le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et à Mme la Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

SV/N° 2023 - 06 – 01

M. le Maire expose que M. Vincent Léglantier a proposé que le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Notre Région, notre département, et plus particulièrement le sud-ouest marnais, voient le nombre d'éoliennes et de projets éoliens croître de façon exponentielle.

Afin de montrer l'engagement de notre commune, adhérente à la Mission UNESCO – Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, en faveur de la valorisation de nos paysages viticoles, et plus globalement, de la préservation de notre AOC Champagne, véritable moteur économique de notre territoire, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération autorisant le Maire à envoyer à Madame Elisabeth Borne, Première Ministre, Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Madame Olivia Grégoire, Ministre déléguée au Tourisme, un courrier indiquant l'engagement de la Ville de Sézanne en faveur de la protection de notre terroir et sa vigilance quant aux projets éoliens en cours.

Aussi et pour souligner l'engagement plein et entier de notre commune en faveur de la défense de notre territoire, ces lettres seront cosignées par le Maire, mais aussi par les représentants des deux autres groupes siégeant au Conseil Municipal.

En exercice : 27
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Pour : 20
Contre :
Abstentions :

En annexe : les projets de courriers et les courriers indiquant les avis défavorables du Sous-Directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires.

M. le Maire souligne que :

- dans le contexte actuel du réchauffement climatique et de la flambée des prix des énergies fossiles, il est important de favoriser autant que possible la mise en œuvre d'énergies renouvelables, dans un souci de développement durable.
- toutefois, cela ne veut pas dire qu'on doit approuver systématiquement n'importe quel projet d'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables.
- mais il ne s'agit pas non plus de refuser par principe de telles implantations
- il faut impérativement prendre position au cas par cas, et examiner concrètement la situation de chaque territoire
- c'est d'ailleurs ce qu'il a proposé au conseil municipal le 3 mars 2022 au sujet du projet d'implantation d'un parc éolien dit « de la Grande Plaine » sur Linthelles et Pleurs ; la réflexion menée par les élus, les inquiétudes qu'ils ont exprimées, et le constat que le projet aurait un impact négatif sur notre territoire, a conduit le conseil municipal à émettre, à l'unanimité, un avis défavorable
- d'autre part, une cartographie des zones de développement éolien dans la Région Grand Est est en cours de création et devrait, d'après les informations qu'il a eues, être soumise à l'avis des conseils municipaux ; Celui de Sézanne pourra donc se prononcer sur des zones précises de développement ou de non développement
- enfin, il ne se voit pas co-signer des lettres avec M. Léglantier qui, il y a quelques années, alors qu'il était pourtant président d'une association de défense des coteaux viticoles de notre territoire, a soutenu vigoureusement, le projet de développement éolien de la Grande Plaine ; il a notamment écrit, en janvier 2019, dans un document publié par l'opérateur du projet de la Grande Plaine : « Nous avons observé les valeurs et le sérieux d'ABO Wind, la qualité de ce projet éolien, qui est compatible avec les enjeux de production viticole. Nous portons une vision moderne, les énergies renouvelables s'inscrivent dans cette modernité, leur développement est nécessaire, tout en préservant nos ressources historiques et culturelles que sont les vignes ».

Après examen en réunion privée des commissions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la proposition de délibération sus-énoncée.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK